



Numéro provisoire : 4150 - Code matière : 1.2.1

COMMISSION PERMANENTE
Séance du 22 juillet 2022
DOSSIER N° 2022 CP07 D 07 65

Objet : Attribution du contrat d'affermage pour la gestion du service de restauration scolaire de la cité scolaire Europole à Grenoble

Politique : Education

Programme : Collèges publics
Opération : Participation fonctionnement 1/2 pension

Service instructeur : DEJS/MCO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations 6568//221

Autres (à préciser)

COMMISSION PERMANENTE
Séance du 22 juillet 2022
DOSSIER N° 2022 CP07 D 07 65

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Domaine contractuel - approuver la convention de délégation de service public, ou le contrat de concession, et le choix du délégataire, ou du concessionnaire, et autoriser la signature par le Président des contrats et de leurs avenants tels que prévus à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Acte réglementaire ou à publier : Non

Séance du 22 juillet 2022

RAPPORT DU PRESIDENT

DOSSIER N° 2022 CP07 D 07 65

Objet : Attribution du contrat d'affermage pour la gestion du service de restauration scolaire de la cité scolaire Europole à Grenoble

Depuis 2007, le Département de l'Isère est la collectivité de rattachement de la cité scolaire internationale Europole à Grenoble. Ainsi, le Département a la responsabilité du service de restauration pour cet établissement, service qui accueille près de 750 convives par jour.

Historiquement, ce service de restauration est géré en gestion déléguée sous la forme d'un contrat d'affermage. Le contrat actuel arrivant à échéance en août 2022, la commission permanente du 10 décembre dernier a autorisé le renouvellement de la délégation visant à confier à un délégataire :

- l'inscription des convives ;
- la facturation (intégrant la réforme départementale de la tarification à 2 € pour tous les élèves) ;
- l'élaboration des menus ;
- la production et la distribution de boissons froides ou chaudes et de collations au moyen d'une cafétéria (uniquement le matin) ;
- la confection et la distribution des repas au moyen d'un self ;
- l'entretien des locaux de restauration, équipements et matériels de restauration.

L'ensemble des prestations précitées doit répondre aux objectifs de qualité sanitaire, nutritionnelle, éducative et d'approvisionnement du schéma départemental de la restauration scolaire et des dernières orientations en la matière avec un travail spécifique quant à l'utilisation des denrées locales et bio, en vue de l'objectif du 100 % local ou bio d'ici la fin du mandat.

Suite à la délibération précitée de la commission permanente, une procédure a été lancée et 3 candidatures ont été reçues. La commission de délégation des services publics (CDSP) s'est réunie le 8 mars 2022 et a décidé d'admettre les trois candidats à présenter une offre.

Suite à la décision de la CDSP, seule une entreprise, ELRES (Elior), a poursuivi la procédure en présentant une offre. Celle-ci a été analysée par la CDSP le 17 mai 2022. Lors de cette réunion, la CDSP a également autorisé l'engagement de négociations avec cette seule entreprise ayant présenté une offre.

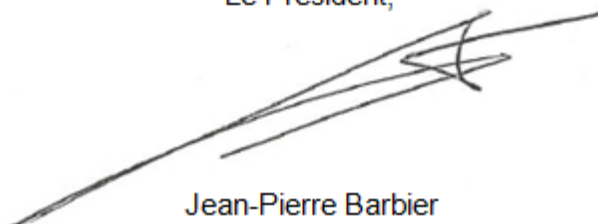
Dès lors, une phase de négociation a eu lieu entre ELRES et le Département et une offre finale a été remise le 17 juin 2022. L'analyse détaillée de cette offre finale ainsi que le détail de l'ensemble de la procédure figurent dans le rapport joint en annexe.

Le rapport d'analyse démontre que l'offre présentée convient parfaitement aux attentes du cahier des charges. Aussi, sur la base du rapport d'analyse joint, je vous propose :

- d'attribuer le contrat d'affermage de la gestion du service de restauration de la cité scolaire internationale Europole située à Grenoble à l'entreprise ELRES, conformément à l'offre remise par cette entreprise ;
- de m'autoriser à signer le contrat précité avec l'entreprise ELRES.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier